

## Parcoursup ou la guerre de l'algorithme



Parmi les motifs de colère du printemps dernier, le nouveau processus d'admission – il faudrait dire de sélection – des élèves du secondaire aux études post-bac a fait l'objet de nombreuses critiques et de quelques tentatives d'action. Celles-ci, à l'image de l'occupation du lycée Montaigne ou encore de la tentative d'occupation du lycée Arago à Paris, ont été malheureusement peu suivies. Elles se sont consumées dans la nuit d'un printemps pourtant porteur, çà et là, d'une certaine intensité. Le train des contre-réformes poursuit ainsi sa course et, à la veille des derniers résultats d'admission, on ne peut que constater amèrement qu'une saison a passé sans que passe pour autant l'amertume. Maigre consolation : l'affaire est encore en cours, et il est toujours temps d'en démonter l'ineptie, la brutalité et le mensonge, ne serait-ce qu'à titre de bilan.

### *D'un désastre annoncé au désastre aggravé*

Le point de vue retenu ici sera donc rétrospectif et la critique prendra la forme d'un témoignage. Malgré son caractère indubitablement partiel, il offre l'avantage de rapporter des faits sans les noyer dans l'abstraction statistique. Il permet aussi de ne pas s'encombrer d'une prémisse par beaucoup admise sans discussion, à savoir la logique gestionnaire et le souci d'efficacité dont se pare le nouveau système. Son acceptation a, bien sûr, pour corollaire de voiler l'évidence : s'il n'y avait pas grand-chose à sauver de l'ancien, Parcoursup n'en est, qu'une réélaboration aggravée, son expression la plus récente et la plus sophistiquée.

Avec l'habileté qui est incontestablement la sienne, le pouvoir a d'entrée de jeu parfaitement su faire porter sur l'ancien système d'admission post-bac – plus connu sous l'acronyme APB – un faisceau de critiques qui a permis d'en précipiter l'abandon. Ainsi, au 21 juillet 2017, alors que quelques 65 000 élèves se trouvaient sans propositions ferme et devaient se résoudre à accepter le résultat d'un tirage au sort, le ministre de l'éducation dite nationale avait beau jeu de dénoncer une procédure arbitraire et injuste, dépendant tout entière du « plus froid des monstres froids », à savoir un algorithme dont les critères de calcul avaient déjà fait l'objet de vives critiques pour leur opacité. Comment contester le bien-fondé d'une telle charge ? Le désastre est ainsi devenu le meilleur argument de ceux-là mêmes qui en sont les auteurs.

Pour les enseignants, les élèves et leurs familles, privés de toutes informations tangibles et donc placés dans l'impossibilité de définir une position offensive, il ne restait plus qu'à attendre la mise en place du nouveau système. La rentrée 2018 se déroula sans qu'aucune critique ne pût se développer. Du côté des enseignants, on attendait de voir. Du côté des élèves, cette mascarade de renouvellement était

souvent accueillie avec l'espoir de ne pas avoir à se trouver dans la situation inextricable de certains de leurs prédécesseurs, victimes d'APB.

Progressivement, un ensemble de nouveautés en apparence séduisantes est venu préparer le terrain et flatter la passivité si ingénieusement obtenue. Parmi celles-ci, la nomination d'un second professeur principal, censé suivre au plus près les choix d'orientation des élèves, se voulait rassurante pour les familles. Pour les enseignants, en revanche, il était clair qu'une telle nouveauté, non seulement n'en était pas une, mais encore tenait de la supercherie. Lorsqu'ils sont lucides, les enseignants, qui sont le plus souvent de bonne volonté et soucieux de leurs élèves, savent qu'ils ne sont pas compétents pour les orienter dans la jungle des formations post-bac, et lorsqu'ils ne le sont pas, étant de bonne volonté et soucieux de leurs élèves, ils savent pour le moins que ce travail prend du temps, beaucoup de temps, pour une rémunération plutôt faible – qu'à ce jour certains n'ont toujours pas perçue.

Autre nouveauté probablement destinée à les flatter : le gouvernement a décidé d'accorder un poids plus important au conseil de classe dans le processus d'orientation en l'invitant à se prononcer collégalement sur le bien-fondé des choix formulés par les élèves. Comme on le verra par la suite, cette nouveauté eut des effets néfastes pour certains d'entre eux. On se bornera à suggérer pour l'instant que, s'il s'agissait d'alléger en amont une partie du travail que les universités doivent faire en aval, cette mesure peut également être interprétée comme un moyen de restaurer une autorité toujours plus contestée. Dépendant désormais pour partie du jugement favorable de ses enseignants à la fin du deuxième trimestre, l'élève récalcitrant doit, en effet, y réfléchir à deux fois avant de s'aliéner cet être mi-animal mi-machine qui distribue des notes parfois incompréhensibles et pourtant si décisives à mesure qu'approche la fin du trimestre. Il convient de noter que, dans l'ensemble, cette nouvelle directive fut peu suivie. Mais sa perversion réside justement en ceci qu'il suffit qu'elle soit suivie une seule fois pour que l'effet qui en résulte soit désastreux pour l'élève concerné. C'est là l'une des vérités de la fameuse « bienveillance » que les acteurs de l'institution sont invités à adopter à l'endroit des administrés. Si la « bienveillance » – c'est-à-dire l'hypocrisie – est la norme, quand elle est inapplicable, la marque d'infamie se révèle d'autant plus évidente pour celui qui doit la porter. Enfin et pour conclure provisoirement sur ce point, cette décision est d'autant plus critiquable qu'on ne voit pas en quoi les professeurs du secondaire seraient qualifiés pour se prononcer sur des *cursus* que, le plus souvent, ils n'ont eux-mêmes pas suivis et dont ils ne connaissent rien, pas plus qu'ils ne seraient habilités à se prononcer sur la base de résultats qui ne présagent en rien de ce que les élèves seront capables de faire ultérieurement. Enfin, plusieurs mesures furent adoptées pour rassurer familles et élèves, notamment un suivi par application téléphonique censé les tenir au courant des propositions d'affectation « en temps réel ». Lorsqu'on connaît la dépendance malade de cette génération à leurs petits bijoux de technologies bourrés d'électronique, on hésite à rire ou à pleurer d'une telle démagogie.

### ***Occultations, mensonges et conséquences***

Tout cet arsenal de mesures gadgets permettait d'occulter le plus important : cette nouvelle modalité d'accession aux études post-bac introduisait de la sélection dans des filières qui, jusque-là, n'étaient pas autorisées à pratiquer ce type de recrutement, à savoir l'ensemble des études universitaires auxquelles le baccalauréat donnait *de facto* droit d'accès. Dès lors, les universités se voyaient désormais fondées à choisir *localement* les élèves qu'elles souhaitaient admettre en leur sein. Face aux vives critiques que cette innovation commença de susciter, tant du côté du

secondaire que des universités, le ministre se contenta de répondre sans ciller que Parcoursup n'introduisait « aucune sélection à l'université » et qu'au terme d'un processus agissant par « ruissellement », « tout le monde aurait une place à la rentrée 2018 ». Cette mauvaise foi avait surtout valeur stratégique. Il faut admettre qu'elle fut remarquablement exploitée.

En concentrant leurs critiques sur le caractère sélectif aggravé de Parcoursup, ses opposants oublièrent un point qui aurait pu – et qui peut encore – offrir un angle d'attaque fécond : le forçage des règles du jeu en cours de route. Car les élèves inscrits en terminale à la rentrée 2017 l'ont été selon des conventions claires : le bac est le premier diplôme universitaire, et son obtention leur confère automatiquement le droit d'accéder à la formation de *leur* choix – ce qui n'est pas rien, notamment pour des élèves de série technologique qui, selon des règles établies et acceptées, peuvent sortir de la voie qui leur est tracée pour s'inscrire, par exemple, en psychologie ou en langues étrangères appliquées. Sans aucune négociation ni même information préalable, ce contrat a été unilatéralement rompu par l'institution, rupture qui a très clairement affecté – voire purement détruit – les projets de nombre d'entre eux. On peut citer ici, à titre d'exemple, le cas de cet élève français d'origine indienne, parlant couramment le tamoul, l'anglais et le français, qui souhaitait s'inscrire dans un *cursus* d'économie tourné vers l'international et qui s'est tout simplement vu refuser le soutien du conseil de classe au motif que ce projet n'était pas cohérent avec sa formation initiale – élève certes parfois pénible, mais qui se trouva aussi être le seul de sa classe à avoir obtenu une mention à l'examen final. Ou encore celui de cet élève passionné d'astronomie qui souhaitait s'inscrire dans un *cursus* de sciences physiques et dont le souhait fut contrarié au prétexte qu'il avait peu de chances d'y faire carrière, ce qui peut se concevoir mais ne saurait forcément être déterminant quand un choix s'accorde à ce point à une inclination authentiquement vivante dont on peut tirer, quoi qu'il puisse arriver, un enseignement. Ces élèves avaient auparavant une possibilité de changer de trajectoire. Ils n'en ont plus d'autre aujourd'hui que de contracter un emprunt et de suivre une formation privée.

En focalisant l'attention sur le problème de la sélection, on a, par ailleurs, fait disparaître, comme dans un jeu de bonneteau, cela même qui était au centre de toutes les critiques à l'encontre de l'ancien processus : la question de l'algorithme. Auparavant, il n'y avait qu'un algorithme qui calculait à l'échelle nationale. En donnant à chaque université l'autonomie de choisir ses élèves, on a tout simplement multiplié les algorithmes en autant d'universités qu'il y a sur le territoire, ce qui a, dans le même mouvement, démultiplié les problèmes liés à l'opacité des critères. Sur ce point, même la discrète Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a jugé bon d'émettre un avis défavorable en rappelant le gouvernement à son devoir de transparence. Peine perdue. Le régime de parti unique actuellement en vigueur a rapidement trouvé la parade en faisant voter aux députés de sa massive majorité une loi exprès autorisant les universités... à ne pas divulguer les critères de leurs algorithmes.

### ***Néo-algorithmes et rupture anthropologique***

Un autre point, qui aurait dû faire cible privilégiée de la critique, a quasiment valeur de rupture anthropologique au sens où il est révélateur de la place que l'on accorde à une certaine conception de l'individu dans les rapports sociaux : les modalités de choix des élèves ont été systématiquement transformées à l'avantage exclusif des formations. En dépit de ses défauts évidents, le logiciel APB laissait, en effet, aux élèves un avantage non négligeable, celui de hiérarchiser leurs vœux de

formations par ordre de préférence, cet ordre constituant un des critères de l'algorithme. Avec Parcoursup, ce n'est plus le cas. Les élèves sont invités à formuler une dizaine de vœux sans ordre de préférence et doivent répondre « en temps réel » aux propositions que leur soumet l'algorithme, quel que soit l'ordre selon lequel elles arrivent. De sorte que le tirage au sort – si habilement décrié par le pouvoir – qui ne concernait dans l'ancienne procédure qu'un pourcentage très restreint d'élèves, est devenu la norme. Tout cela revient à dire que, dans l'apparition d'intérêts divergents induite par la mise en rapport des élèves et des institutions *via* l'algorithme, les premiers ont perdu le seul moyen qui permet à une intelligence humaine d'avoir quelque espoir de ressortir un tant soit peu vainqueur de sa confrontation avec la machine. La situation est désormais la suivante : tout se passe comme si chaque élève devait jouer une partie d'échec avec un logiciel de *deeplearning* et tâcher de la gagner sans qu'on lui laisse le seul avantage dont il dispose objectivement : la connaissance qu'il a de lui-même et de ses désirs. Or, même avec ce léger avantage, la victoire est quasi-impossible, pour Kasparov inclus. En conséquence, pour que les élèves aient ne serait-ce qu'une chance de bénéficier d'un rapport de forces équitable, il faudrait que chacun d'entre eux dispose d'un logiciel prenant en compte leurs intérêts et leur subjectivité et qui soit suffisamment puissant pour se confronter aux différents logiciels utilisés par les formations de leurs choix. Ce qui relevait il y a encore vingt ans de la science-fiction est devenu réalité, une réalité qui en dit long sur des enjeux dont toute réflexion politique fondée sur les moyens bien faibles de l'intelligence humaine doit désormais tenir compte : c'est clairement la capacité délibérative d'une telle intelligence qui se voit radicalement niée.

De tout cela, on peut tirer un premier bilan : la critique portant sur le caractère sélectif de l'entrée à l'université est bien fondée, mais elle n'a pas été suffisamment approfondie. Dans la mesure où cette sélection n'offre pas la « transparence », la franchise et le caractère définitif d'un concours ou d'une entrée dans les classes d'élite que sont les classes préparatoires ou les grandes écoles par exemple, les défenseurs du nouveau système ont eu beau jeu de répondre que la critique exagérait les faits et qu'il fallait attendre de voir le processus aller à son terme. La stratégie du « ruissellement » permettait ainsi à nos bureaucrates de prétendre avoir tout prévu en amont. Ce qui était prévu, en tout cas, c'était bien de revendiquer le caractère « méritocratique » de leur système. Quel est le critère de mérite d'un algorithme ?<sup>1</sup> Est-il le même pour tous les algorithmes ? Insister sur les effets de la mutation anthropologique en cours dans toutes les sphères de la société constituée, sans doute, la seule manière de tordre le cou à l'imposture de l'argument.

### ***Le grand brouillage***

C'est dans un grand brouillage sur tous ces points et sans expérience réelle des effets institutionnels qui résulteraient de ce nouveau processus que se sont tenus les conseils de classe de deuxième trimestre. Du côté des enseignants émergèrent, faiblement exprimées, des perspectives critiques à partir desquelles quelques tentatives de résistance ont pu, ça et là, s'organiser. Cela dit, la riposte souffrait d'évidence de n'avoir pas l'avantage du calendrier et de devoir s'élaborer à partir d'une position peu favorable. En tant qu'acteurs de l'institution, les quelques professeurs qui tentaient de tenir cette perspective critique se trouvaient dans une

---

<sup>1</sup> Il est intéressant de noter, sur ce point, que les universitaires eux-mêmes se sont trouvés désarmés lorsqu'il s'est agi de trouver des critères d'élaboration de leurs propres algorithmes. Ceci est particulièrement vrai pour les formations qui ne sont pas proposées dans le secondaire (par exemple, psychologie, anthropologie, cinéma, etc.).

posture délicate, quelque peu *quichottesque*. Ce qui se comprend : tant que les élèves – et leurs familles – ne prendront pas l’initiative de la critique de Parcoursup, celle qui émanera des enseignants sera affaiblie par le fait qu’ils ne sont qu’indirectement concernés par les effets de cette contre-réforme. Or, du côté des élèves et des familles, il semble que l’on ait surtout été subjugué : d’une part, tout allait trop vite pour bien mesurer les effets des transformations en cours et, d’autre part, sans projet, la critique risquait de se cantonner à la revendication d’un *statu quo ante*. De plus, le temps perdu à tâcher de s’approprier une interface aussi vicieuse qu’un code de droit, les heures gâchées à rédiger pour chaque « vœu » une lettre de motivation que personne ne lirait jamais<sup>2</sup>, la tentative vaine d’élaborer une « stratégie de choix » tant soit peu cohérente pour les élèves, tout cela concourrait à désorienter ceux qui étaient les premiers concernés par ces changements. À défaut d’une bienveillance réelle, une certaine prudence a été de mise lors des conseils de classe. Les participants étaient conscients que l’on jouait un jeu dont les effets n’étaient pas encore prédictibles. Mais comme on l’a vu plus haut, cela n’était pas toujours possible, ne serait-ce que parce qu’il en allait parfois de la crédibilité de l’institution et que, dans une situation collégiale de ce type, il est le plus souvent impossible de dégager une unanimité ou une majorité suffisamment massive pour passer outre ce point. Il ne restait donc plus qu’à attendre les résultats et à tâcher de remobiliser les élèves pour un troisième trimestre qui semblait décidément ne plus avoir beaucoup de sens aux yeux de la plupart d’entre eux.

Les premiers résultats sont tombés avec les incohérences statistiques que l’on sait. Appréciés depuis notre terrain, on peut en donner, sans exagération, l’interprétation suivante : sur une classe de 35 élèves, ce sont au grand maximum 5 à 6 élèves – dont 3 demandaient une formation privée – qui ont été positivement satisfaits. Pour le reste, au premier stade du « ruissellement », au moins 10 d’entre eux n’avaient aucune proposition, les autres en recevant qui ne correspondaient pas à leurs véritables souhaits mais qu’on pressait d’accepter pour laisser de la place à ceux qui étaient en attente de la seconde phase. Celle-ci n’a fait que répéter le mécanisme de ce premier moment, de sorte que l’on est arrivé aux grandes vacances avec plus de 5 élèves sans aucune proposition et une très large majorité avec des choix par défaut. En l’absence d’accès aux critères réels des différentes formations demandées, il est impossible de fournir une interprétation plus étayée de cette situation, mais d’ores et déjà s’en dégagent, localement, quelques riches enseignements : il semble que, parmi ces critères, l’appartenance à une classe de série technologique « favorisait » l’admission à des formations courtes : ainsi, l’on avait plus de chance d’accéder à un Institut universitaire de technologie (IUT) ou à l’inscription à un brevet de technicien supérieur (BTS) en ayant suivi une formation dans ces séries. Et quelle chance puisque cela signifiait aussi que l’on en avait surtout moins d’accéder à une formation universitaire de type licence ! À cette évidente injustice algorithmique s’en ajoute une autre : dans nombre de lycées de province, beaucoup d’élèves des séries générales, notamment de Sciences économiques et sociales (SES), ne tiennent pas particulièrement à suivre des *cursus* universitaires. Pour des raisons qui les regardent,

---

<sup>2</sup> C’est là un détail, mais il est significatif. Parmi les nouveautés, l’exercice d’assujettissement qui consiste à manifester sa motivation à intégrer un organisme est devenu obligatoire pour toutes les formations souhaitées. Plutôt que d’apprendre à rédiger une dissertation ou un commentaire (maîtrise qui, de fait, rend assez aisée la rédaction d’une lettre de motivation), les élèves ont ainsi dû donner la priorité à l’apprentissage de la soumission et du léchage de cul. Comme les enseignants sont le plus souvent de bonne volonté et soucieux de leurs élèves, ceux-ci se sont donc mis en devoir d’aider les moins à même de maîtriser ce fastidieux exercice de style et ont, par conséquent, ajouté à leur fonction le rôle d’écrivain public – profession d’avenir s’il en est par les temps d’ignorance qui sont les nôtres. Il va sans dire que la quasi-totalité de ces lettres n’ont pas été lues, comme se sont amusés à le rendre manifeste plusieurs canulars publiés sur Internet.

mais qui ont plus souvent à voir avec les moyens financiers de leurs familles, ces élèves souhaitent travailler vite. Ils demandent donc des formations courtes et sont, sur ce point, défavorisés par le critère en question. Il est impossible de pouvoir l'affirmer nettement au regard du peu d'informations dont nous disposons, mais il est probable que ce facteur explique, parmi d'autres, la situation de beaucoup d'élèves des séries générales qui, au terme du processus, se trouvent sans propositions.

### *De la guerre de tous contre tous*

Comme l'atteste cette tentative d'analyse, il est extrêmement difficile, voire impossible, de porter un jugement informé et probe sur le sujet traité<sup>3</sup>. Y voir là sa lacune serait ignorer que la critique implique d'admettre, une fois pour toutes, que les statistiques ne sauraient constituer la bonne base d'appréciation du cours et des effets réels de cette contre-réforme. Et, de même, les discours qu'elles favorisent font le plus souvent le jeu du pouvoir. On a pu ainsi lire çà et là que Parcoursup avait, quantitativement, eu moins de succès que le logiciel précédent, ou alors qu'il y avait toujours, et par la faute de sa structure même, des filières « en tension ». Tant qu'on s'en tiendra à cette approche statistique et gestionnaire, le pouvoir aura toutes les raisons de pavoiser – comme il l'a récemment fait dans les pages du confusionniste journal *Le Monde* en attestant que cette statistique ne tenait pas compte des x élèves qui avaient renoncé à la procédure et cherché des formations par leurs propres moyens. À partir de tels prémisses, l'échec même devient source de satisfaction puisqu'il ne contredit pas vraiment l'affirmation fanfaronne du « tout le monde aura une place à la rentrée 2018 ». La vraie question reste posée : quelle place, et obtenue par quels moyens ?

Voilà qui en dit en revanche beaucoup sur l'exercice actuel du pouvoir et ses stratégies. Dans la mesure où, désormais, celles-ci dépendent toujours plus du calcul froid des algorithmes, le pouvoir tient pour le premier de ses soucis la question de sa responsabilité formelle, c'est-à-dire légale. Si, du point de vue statistique, *tout a changé pour que rien ne change* (ce qui pourrait être le fil conducteur de cette présidence et de sa politique), du point de vue réel, une inflexion – ou une tendance – teinte ce « tout » d'une nouvelle couleur. Car là où la procédure Parcoursup se distingue nettement des précédentes, c'est dans cette manière dont le pouvoir, à toutes les étapes de son déroulement, a cyniquement organisé, pour « se couvrir », l'impossibilité du recours légal en faisant peser la responsabilité du chaos sur des individus privés d'informations et atomisés. C'est pourquoi, sur le plan du recours légal, il ne serait pas inutile que des personnes compétentes en matière de droit produisent une analyse fouillée du logiciel utilisé. Cela dit, il ne peut y avoir, ici comme ailleurs, de riposte autre que collective. Elle devra être fondée sur une conception claire de ce qu'est un élève – ni un chiffre ni un consommateur, mais un être capable de délibération et de choix – et être impérativement capable de transcender les catégories – profs/élèves, banlieues/province, série générale/série technologique ou encore bons/mauvais élèves, sans rien dire des genres, dont l'État se fait, par avance, une joie d'arbitrer la reconnaissance légale –, catégories qui sont pour le coup lésées *d'une même et unique façon*. Pour que cette cause ait tant soit peu la possibilité d'être authentiquement commune, il faut, en même temps, qu'un maximum de paroles singulières, c'est-à-dire non englobées dans des catégories sociologiques, se libèrent et revendiquent, sans censure et sans honte, la spécificité entière de leurs expériences. C'est cette vibration incarnée qu'il faut opposer à la

---

<sup>3</sup> Et ce d'autant que l'État se réserve le secret des chiffres et les critères d'élaboration des statistiques dont il autorise la publication.

froidure mortelle des chiffres en faisant polyphonie de ces paroles, en œuvrant à leur dialogue et à leur partage.

S'il est toujours permis d'espérer sa remise en cause, la lucidité commande, pour conclure, d'anticiper sur les désastreuses perspectives et tendances que favorise Parcoursup. Tant dans ses formes que dans ses effets, cette contre-réforme des modalités d'accès aux études post-bac introduit, à tous les niveaux de son processus, les conditions d'une compétition généralisée – ultra-libérale – entre les individus et entre les institutions. Dans ce dispositif, les élèves sont moins appelés à exprimer des « vœux » qu'à se vendre aux plus offrants, et nécessairement à se percevoir entre eux comme des concurrents. De même, les institutions doivent rivaliser entre elles pour attirer, à partir d'une même logique, les « meilleurs » éléments, c'est-à-dire aussi les plus dociles. Ce faisant, cette contre-réforme vide encore un peu plus l'école du sens substantiel qui devrait être le sien et qui, en principe, consiste, à donner à des enfants les moyens d'une émancipation intellectuelle et physique. Cette tendance lourde n'est pas nouvelle. Parcoursup est en ce sens un temps de contre-réforme plus générale dont les grandes lignes achèvent de montrer que le lycée est plus que jamais tenu par l'État du « nouveau monde » pour une charge encombrante dont le meilleur emploi serait d'en faire ce que la novlangue du temps appelle une « pépinière », soit une ressource exploitable par l'économie marchande. Enfin, du côté des familles, et tant qu'il n'y aura pas d'alternative réelle, la seule stratégie raisonnable, autrement dit reposant sur la capacité de délibérer et de faire un choix, consistera malheureusement à se tourner vers des institutions privées, au risque de s'endetter, mais avec la perspective rassurante d'un entre-soi (un « réseau ») garantissant quelques perspectives de carrière à leur progéniture.

Le plus froid des monstres froids algorithmiques aura ainsi bien servi la cause de la guerre de tous contre tous. Sans véritable résistance à ce jour.

**Francis FERRÉ**

– À *contretemps* / Marginalia / septembre 2018 –  
[<http://acontretemps.org/spip.php?article670>]